

Jean-Pierre Barbier
Président du Département



Monsieur Francis Spitzner
Maire
Mairie
1 place de la Mairie
38390 Vertrieu

Grenoble, le 20 JAN. 2022

CAB/EB SAV1221

Monsieur le Maire,

Vous avez pris part le 14 décembre dernier à la réunion des maires du canton de Morestel en présence d'Annie Pourtier et d'Olivier Bonnard en leur qualité de conseillers départementaux. Je tiens à vous en remercier.

Cette réunion de travail s'inscrit dans le cadre du cycle de réunions cantonales que j'ai initié en 2017, afin de rendre compte de l'action du Département auprès des maires et élus du territoire.

Ce lien de proximité entretenu par le Département se traduit par l'implantation de la Maison du Département à Crémieu, de deux centres médicaux-sociaux et d'une permanence, mais aussi de trois collèges. S'agissant de ces établissements scolaires, le Département a investi près de 9 millions d'euros pour améliorer les conditions d'accueil des collégiens avec la rénovation du collège François-Auguste Ravier et de son gymnase à Morestel et compte engager près de 14 millions d'euros d'ici à 2026 pour la rénovation des collèges Arcs-en-Ciers aux Avenières-Veyrins-Thuellin et des Pierres Plantes à Montalieu.

Soucieux d'assurer le développement équitable des territoires isérois, le Département joue également pleinement son rôle auprès des communes et des intercommunalités. Le soutien à l'échelle de votre canton s'élève à hauteur de 13,7 millions d'euros en cumulé entre 2015 et 2020. En témoignent sur votre commune la restauration et l'aménagement du groupe scolaire, notamment dans le cadre du Plan Ecoles du Département.

Certains maires ont évoqué, pendant la réunion, leur difficulté croissante pour obtenir des subventions à la fois de l'Etat et des collectivités en raison des formats changeants et des délais de traitement différents. Je me suis engagé à parler de cette difficulté avec le Préfet à la première occasion. J'en tiendrai également compte dans l'élaboration de nouvelles aides qui seront proposées aux communes par le Département. En effet, nous réfléchissons actuellement à mettre en place un service d'ingénierie financière et technique pour les communes et intercommunalités. Les services du Département ne manqueront pas de vous tenir informés lorsque nos réflexions auront abouti.

En tous cas, sachez que nous continuerons de soutenir vos projets, avec l'appui de vos conseillers départementaux et l'accompagnement de la Maison du Département, comme en témoigne la consolidation du Plan Ecoles représentant une enveloppe de 30 millions d'euros en cumulé ou encore, l'appel à projets pour la création de tiers-lieux.

Comme beaucoup de territoires ruraux isérois, le développement du canton de Morestel est étroitement lié à la desserte routière assurée par 303 km de voiries départementales et 5 ponts, dont le pont de Lagnieu à Vertrieu qui expérimente le dispositif « ponts connectés ». Ce réseau départemental fait l'objet d'un entretien régulier et équitable entre les communes, représentant en cumulé, depuis 2015, un coût de 7,3 millions d'euros intégralement supporté par le Département.

Le trafic routier s'intensifie et retient toute notre attention également. En l'espèce, deux intérêts méritent d'être conciliés : d'une part, la vitalité des communes garantie par le maillage routier et, d'autre part, la sécurité routière, et plus particulièrement en traversée d'agglomération. C'est bien ce double objectif que poursuit la majorité départementale. Notre engagement de rétablir le 90 km/h ne concernera donc que les routes sécurisées. Sur les routes où le risque d'accident est plus élevé, la vitesse sera limitée à seulement 70 km/h. Nous souhaitons instaurer une réelle cohérence des limitations de vitesse sur l'ensemble du réseau routier départemental.

Lors de la réunion, certains maires ont fait part des problèmes de vitesse excessive sur la RD 1075. Vos conseillers départementaux sont au fait de ces problématiques et se sont engagés à faire le lien avec le Vice-Président du Département en charge des mobilités, Bernard Pérezio, et avec les services du Département afin de trouver des solutions et revenir vers vous rapidement.

Vous avez également fait part de l'impatience de certains de vos habitants concernant l'arrivée de la fibre optique sur votre commune. Comme vous l'avez relevé, le Département de l'Isère a construit l'ensemble du réseau structurant. Il appartient désormais au délégataire Isère Fibre (filiale d'Altice/SFR), de construire le réseau de desserte, sous maîtrise d'ouvrage privée. Ce réseau est celui qui permettra aux habitants d'être éligibles à la fibre.

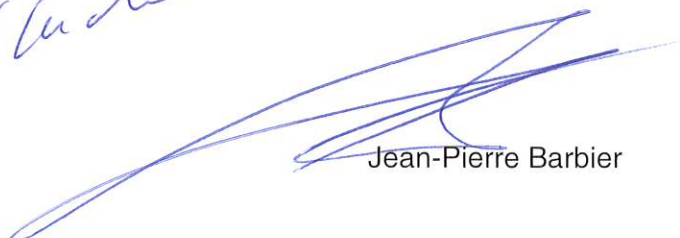
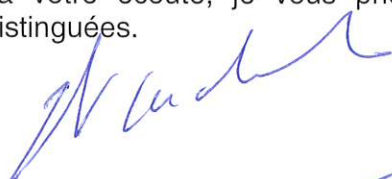
Dans le cadre des concertations avec les communes qui ont permis de fixer un calendrier technique du déploiement de la fibre en Isère, les habitants de la commune de Vertrieu devraient pouvoir être éligible courant 2023. Malheureusement, compte-tenu des difficultés rencontrées avec le délégataire et des retards accumulés ces deux dernières années, il est probable que l'échéance de 2023 ne soit plus tenue pour cette commune. Je vous ai parlé de la méthode alternative du THD radio qui va permettre d'accélérer l'accès au Très Haut Débit pour les isérois. Cette solution sera disponible sur votre secteur au premier semestre 2022. Je vous invite à consulter le site <https://www.iserethdradio.com/> pour avoir des renseignements complémentaires sur cette solution.

Enfin, s'agissant des solidarités humaines et territoriales dont le Département est le garant, il protège les plus fragiles tout en accompagnant la reprise face à la crise sanitaire. Cette dernière a particulièrement touché nos aînés et a exacerbé les besoins sociaux. Le Département a pris et continue de prendre ses responsabilités pour accompagner au mieux les publics dont il a la responsabilité. Nous avons acté en octobre dernier un engagement financier annuel de 12 millions d'euros afin de permettre une revalorisation pérenne des salaires des aides à domicile (SAAD) avec des disparités selon leurs statuts privé, public ou associatif. Ces disparités sont imputables au manque de concertation du Gouvernement sur ce dossier particulièrement complexe. Certains maires m'ont d'ailleurs fait part de leurs difficultés à comprendre ou à expliquer cette réforme auprès de leurs associations ou de leurs habitants. Je me suis engagé auprès de vous à vous fournir des éléments de réponse. Une lettre d'information spécifique à ce sujet vous parviendra prochainement.

Comme vous pouvez le constater, votre canton va de l'avant. Le Département s'y attache chaque jour avec vos conseillers départementaux Annie Pourtier et Olivier Bonnard qui sont pleinement engagés.

En cette période de crise sanitaire, économique et sociale, il revient plus que jamais à nos collectivités d'agir ensemble en faveur de l'attractivité de nos territoires, tout en préservant la qualité de vie de chacun.

Demeurant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Pierre Barbier